



Pélissanne le, 05 décembre 2005

ASSOCIATION « EN TOUTE FRANCHISE »
1 Rue François Boucher
13700 MARIGNANE

A l'attention de Madame DONNETTE

Lettre recommandée avec A.Réception

Nos réf : SU/BC

LF 05/2403

Objet : Communication documents administratifs
Modification Plan d'Urbanisme

Madame,

Pour faire suite à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli les documents réclamés, à savoir :

- La décision du Président du Tribunal Administratif désignant le Commissaire Enquêteur en date du 11/07/2004,
- Le rapport du Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean MOLINIER, relatif à l'enquête publique de la modification du Plan d'Urbanisme de Pélissanne,
- L'avis du 08/09/2004 de la Chambre des Métiers des Bouches du Rhône ainsi que la réponse faite par la Commune en date du 28 septembre 2004.

En ce qui concerne l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie, il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande. En effet, conformément à l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, une copie du dossier de modification du Plan d'Urbanisme a été adressée le 26 juillet 2004 à toutes les personnes publiques associées, et seule la Chambre des Métiers des Bouches du Rhône a émis un avis.

Je vous souhaite bonne réception du tout et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal MONTECOT
Maire de Pélissanne
Vice-Président
D'Agglopôle Provence

Ville de Pélissanne - Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne

Fax : 04 90 55 00 85



Tél : 04 90 55 11 52

www.pelissanne.com - E.Mail : mairie@pelissanne.com